

En conséquence, on usera de la même formule que l'an dernier, pour annoncer les 40 Heures ; et on dira, le second jour, la même Messe votive de la *Compassion*, si la rubrique le permet. L'on fera aussi, chaque jour, la même Amende Honorable.

Je profite de l'occasion pour vous faire quelques observations sur l'*Ordo* de 1862.

La fête de la Prière de Notre Seigneur y est fixée au Mardi de la Septuagésime ; celle de la Passion au Mardi de la Sexagésime ; celle de St. Jean Népomucène au 17 Mai ; celle de St. Paschal Baylon au 22 Mai ; celle de St. Roch au 16 Août ; celle de St. Hyacinthe au 18 Août ; celle de St. Stanislas au 13 Novembre ; et celle de St. Didace au 14 Novembre, conformément à l'*Ordo du Clergé de Rome*, qu'il nous était prescrit de suivre par l'Indult Apostolique, qui introduisait ces fêtes dans la Province : "*Indultum pro festis*, disait le Card. Préfet de la S. C. de la Prop., "*de quibus in quinto decreto adjectoque supplici libello agatur, concessum est : ita tamen ut tituli ac dies pro iisdem festis ad Calendarii Rom. Cleri normam sint reduci cendi.*" (*Concilium Quebecense Provinciale* I., p. 72).

Un décret *Urbis et Orbis* du 11 Juillet dernier, ordonne de faire l'Office de Ste. Angèle de Merici, dont le nom figure pour la première fois dans notre Calendrier. Cette fête est fixée au 31 Mai.

Les raisons qui ont porté le St. Père à faire célébrer, par toute la terre, la fête de cette grande Sainte, sont exprimées dans ce décret, d'une manière si touchante, que j'ai cru devoir les reproduire dans la feuille ci-jointe, qui vous servira de formule pour annoncer à votre paroisse que l'Eglise vient de nous donner une nouvelle protectrice, pour nous aider à donner aux enfants une éducation vraiment chrétienne.

Chaque mois de l'*Ordo* est précédé d'un décret de la S. C. des Rites, qui donne une direction pour certains cas particuliers. Ainsi, en tête de Janvier, on lit le décret qui fixe la manière de terminer le *Veni Creator*, qui se chante dans toute l'Eglise, avant la Grand'Messe du Jour de l'An,